



Réf. Farde e-Assemblées : 2614253

N° OJ : 307

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024

**Objet :** Subsidés aux associations qui promeuvent la visibilité du service Petite Enfance de la Ville de Bruxelles.-  
Désignation de bénéficiaire et du montant attribué.- Année 2024.

Le Conseil communal,

Considérant la demande de subsidés introduite auprès de la Ville par l'asbl "Grandir en santé", visant à soutenir leur projet d'organisation de visites médicales O.N.E. afin de promouvoir et soutenir les dispositifs d'accompagnement de la parentalité, en vue de réduire les inégalités sociales en Région de Bruxelles-Capitale;

Considérant les crédits budgétaires disponibles à l'article 84497/33202, à hauteur d'un montant de 55.000,00 EUR en 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer et autoriser la liquidation de subside à l'article 84497/33202 du budget ordinaire 2024 (ED24/33466) aux associations qui promeuvent la visibilité du service Petite Enfance et aux organismes qui sont au service de la Petite Enfance, et répartir comme suit :

- 6.000,00 EUR à l'asbl "Grandir en santé", boulevard Anspach 111-115 à 1000 Bruxelles.

Annexes :

[dossier Grandir en santé \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)